

Connectez-vous ▶

ACTUALITÉ ▼

ECONOMIE ▼

SPORT ▼

CULTURE ▼

LIFESTYLE ▼

MADAME ▼

Edition
ABONNÉS ▼

LE FIGARO.fr

MÉDIAS ▼



LE FIGARO.fr
partner

Audi
Vorsprung durch Technik



Retraites : les gagnants et perdants de la réforme

RETRAITE | Mis à jour le 28/08/2013 à 20:09

INFOGRAPHIE - Les conséquences de la réforme des retraites annoncée hier par le gouvernement ne sont pas identiques pour tous. Tour d'horizon des principaux changements.

LES GAGNANTS

- Les métiers pénibles**
 Création d'un compte pénibilité qui donnera droit à un ou plusieurs trimestre de retraites, ou une formation
- Les temps partiels**
 Baisse du nombre d'heures de travail nécessaires pour valider un trimestre
- Les femmes**
 Tous les trimestres de congé maternité seront validés dès 2014. Une somme forfaitaire sera versée dès le 1er enfant, à partir de 2020.
- Les apprentis et les stagiaires**
 Un trimestre travaillé correspondra à un trimestre validé. Les jeunes ayant fait des études longues pourront racheter des trimestres à un tarif préférentiel

LES PERDANTS

- Retraités avec 3 enfants et plus**
 Leurs majorations de pensions de 10% seront imposables. Ce bonus disparaîtra progressivement au-delà de 2020
- Les salariés nés :**
 - Avant 1958**
Pas d'allongement de la durée de cotisation mais une **hausse progressive des cotisations** retraite à partir de 2014
 - Après 1973**
43 ans de cotisation au lieu de **41,5 ans** aujourd'hui. A cela s'ajoute la hausse du taux de cotisation qui s'applique à tous les salariés.
- Les employeurs**
 Hausse progressive du taux de cotisation retraite

LE FIGARO.fr

La réforme des retraites était attendue. Le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, en a dévoilé **les grandes lignes**. L'heure est désormais aux calculs des coûts et avantages pour chacun.

Les grands gagnants de la réforme

• Les femmes ayant des enfants

Le gouvernement a affiché sa volonté de «rendre le système des retraites plus juste». Afin de réduire les inégalités entre hommes et femmes, le nouveau dispositif va notamment «mieux prendre en compte les trimestres d'interruption de travail pendant les congés maternité». Dès 2014, tous les trimestres pris au titre du congé maternité seront considérés comme étant cotisés. Auparavant, seuls deux trimestres étaient comptabilisés.

Par ailleurs, la prime aux familles nombreuses va être corrigée afin de «bénéficier davantage aux femmes», souligne le gouvernement. Au-delà de 2020, une somme forfaitaire en fonction du nombre d'enfants sera versée uniquement aux femmes. Autre changement, ce bonus sera attribué aux mères dès le premier enfant.

• Les salariés exerçant un métier pénible

Travail de nuit, postures pénibles, exposition au bruit... Un salarié sur cinq, soit 100.000 personnes partant à la retraite chaque année, selon la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, exerce un métier pénible qui raccourcit son espérance de vie. C'est le cas, à titre d'exemple, des infirmières de nuit, des conducteurs de camions ou de certains ouvriers.

À partir de 2015, ces salariés bénéficieront d'un compte «personnel de prévention de la pénibilité». En pratique, chaque trimestre d'exposition à un facteur de risque donnera droit à 1 point. Le recueil de 10 points permettra au salarié de gagner un trimestre de retraite, de temps partiel ou de formation. Les 20 premiers points devront en revanche être obligatoirement consacrés à la formation. Il ne sera pas possible de collecter plus de 100 points, si bien que 8 trimestres maximum de retraites peuvent être accumulés.

• Les salariés à temps partiel

Les salariés à temps partiel vont bénéficier d'une modification des modalités de validation de leurs trimestres de cotisation. Aujourd'hui, un trimestre est acquis avec 200 heures rémunérées au smic. À partir de 2014, ce seuil sera abaissé à 150 heures. En outre, les cotisations non utilisées pourront être reportées d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, un plafond sera ajouté: seuls les revenus inférieurs à 1,5 fois le smic seront pris en compte. Le gouvernement veut ainsi éviter que certains salariés qui perçoivent une rémunération élevée «puissent valider 4 trimestres en moins de 2 mois et demi d'activité».

• Les apprentis et stagiaires

Le système de cotisation des apprentis va être réformé pour leur permettre de valider des trimestres pendant leur apprentissage, chose auparavant impossible. Ainsi, un trimestre travaillé correspondra à un trimestre validé, quelle que soit leur rémunération.

De leur côté, les jeunes ayant fait des études longues pourront racheter des trimestres à un tarif préférentiel. Ce bonus sera forfaitaire et limité à quatre trimestres maximum. Le rachat devra en outre être effectué dans un délai de cinq à dix ans après la fin des études.

Les perdants de la réforme

• Retraités avec trois enfants et plus

Aujourd'hui les deux parents de trois enfants et plus bénéficient d'une majoration de 10% de leurs pensions. Dans un premier temps, le gouvernement va rendre ce bonus imposable. Ensuite, au-delà de 2020, **cette prime aux familles nombreuses disparaîtra** progressivement au profit d'un système plus favorable aux femmes uniquement.

• Les salariés, même ceux qui sont nés avant 1958

Les salariés nés avant 1958 - qui auront plus de 62 ans en 2020 - passent quasiment entre les gouttes de la réforme. Le gouvernement a en effet décidé de n'allonger la durée de cotisation qu'à partir de 2020. D'ici là, ce sont toujours les règles de la réforme Fillon qui s'appliquent, c'est-à-dire un allongement de la durée de cotisation en fonction de l'espérance de vie. Or, celle-ci n'a pas progressé cette année. Comme la durée de cotisation est fixée six ans à l'avance pour laisser le temps aux futurs retraités de prendre leurs dispositions, elle devrait rester fixée à 41,5 ans jusqu'à l'augmentation prévue par le gouvernement en 2020.

En revanche, comme tous les salariés, ceux qui sont nés avant 1958 devront s'acquitter de cotisations retraites plus élevées. La réforme du gouvernement Ayrault prévoit une hausse progressive des cotisations de 0,3 point sur quatre ans. In fine, cette hausse devrait représenter 54 euros par an de moins sur la fiche de paie d'un salarié au smic.

• Le cas des salariés nés après 1973

Le gouvernement Ayrault a choisi de n'allonger la durée de cotisation qu'à partir de 2020, au rythme d'un trimestre tous les trois ans jusqu'en 2035. A ce rythme, la génération née en 1964, qui aura 62 ans en 2026, devra par exemple cotiser 42 ans et un trimestre pour bénéficier d'une retraite à taux plein, contre 41,5 ans aujourd'hui. En 2035, la durée de cotisation sera fixée à 43 ans, pour ne plus en bouger, sauf nouvelle réforme des retraites... Ainsi, un salarié de 30 ans, né en 1983, devra avoir cotisé 43 ans pour toucher sa retraite à taux plein. S'il a commencé à travailler à 23 ans, il devra travailler jusqu'à 66 ans.

Pour un assuré né en	Et atteignant 62 ans en	La durée requise pour le taux plein sera de
1958	2020	41 ans et trois trimestres
1961	2023	42 ans
1964	2026	42 ans et un trimestre
1967	2029	42 ans et demi
1970	2032	42 et trois trimestres
1973	2035	43 ans
Pour les assurés nés après 1973, la durée requise restera de 43 ans		

• Les employeurs

Les employeurs ne sont pas en reste. La réforme des retraites prévoit une hausse du montant des cotisations retraite payées par les entreprises du même montant que celle entérinée pour les salariés, soit 0,3 point de hausse au bout de quatre ans. Cette augmentation représente un coût total de 2,2 milliards d'euros à la charge des employeurs. En compensation, le patronat a obtenu un transfert partiel des cotisations versées dans le cadre de la politique familiale sur d'autres prélèvements, de façon à ne pas trop alourdir le coût du travail.

La rédaction vous conseille :

- ▶ [Retraite: comment le gouvernement envisage d'aplanir les différences hommes-femmes](#)
- ▶ [Retraites: mini-réforme, maxi-cotisations](#)

FIGARO.FR
Être rappelé par un expert en
gestion de patrimoine [Cliquez-ici](#)

CPLUSUR.COM
Accompagnateur d'assurance



Marie Bartnik



journaliste

50 abonnés

+ Ses derniers articles

- ▶ Ce qu'il faut retenir de l'intervention de François Hollande
- ▶ Une entreprise française accusée de vendre des objets de torture
- ▶ Vendredi 13, un jackpot pour la Française des jeux



Mathilde Golla



journaliste

16 abonnés

+ Ses derniers articles

- ▶ Il vit et consomme 100% français depuis quatre mois
- ▶ La Cour des comptes veut réformer le marché fermé des prothèses auditives
- ▶ Mouvement de grève sans précédent dans les fast-foods américains

Sur le même sujet

Jean-Marc Ayrault

Retraite



La «taxe carbone» devrait rapporter 4 milliards d'euros en 2016

- ▶ Pour plaire aux Verts, Hollande fixe un cap énergétique très ambitieux pour 2050
- ▶ Et si on créait (aussi) une taxe sur les taxes ?
- ▶ Ayrault: «50 % d'une génération diplômée du supérieur»

Thématique : Jean-Marc Ayrault

Retraite

+ récents

+ commentés

+ partagés

Choisir les bonnes garanties santé une fois à la retraite

- ▶ Gel des pensions : les députés PS veulent épargner plus de retraités
- ▶ Retraite : un «compte pénibilité» qui s'apparente déjà à une usine à gaz

► [Le fossé se creuse entre les patrons et le gouvernement sur les retraites](#)

[Plus d'articles Retraite](#) ►

Réagir à cet article